



“ Accueillir du public et préserver la biodiversité en Vallée du Rhône ”

3^{èmes} rencontres
du réseau des acteurs
pour la biodiversité du fleuve Rhône

22 novembre 2012 : Auditorium de Fourques (Gard)

23 novembre 2012 : Centre du Scamandre, Vauvert (Gard)

Actes

Rencontres organisées par



Avec le soutien financier de



Sommaire

PRÉAMBULE ET RAPPEL DU PROGRAMME	2
INTRODUCTION	4
1. UN FLEUVE ET DES HOMMES, ELEMENT DE COHESION	5
2. L'ACCUEIL DU PUBLIC : UN OBJECTIF ET UN OUTIL POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ?	6
3. LES MILIEUX NATURELS DU RHONE : ESPACES A PART OU INTEGRES DANS LES TERRITOIRES ?	8
4. S'ORGANISER POUR CONCILIER ACCUEIL ET BIODIVERSITE	10
5. LE RHONE, DE LONG EN LARGE EN CROISANT LES REGARDS	12
EN CONCLUSION	14

Préambule

Depuis des siècles, l'histoire du Rhône est liée à celle des hommes. A la fois source de contraintes, avec les risques d'inondation, et source de bénéfices (transport fluviale, production d'énergie...), la vallée du Rhône s'est transformée au fil du temps devenant un axe d'attractivité économique et de développement culturel et démographique. Aujourd'hui, le fleuve en partie maîtrisé et très aménagé présente encore sur certains secteurs des zones de nature exceptionnelle. Celles-ci constituent de formidables réservoirs de biodiversité, contribuent à limiter les risques d'inondation en tant que zones d'expansion de crues et participent à l'amélioration du cadre de vie des populations et de leurs activités. Comment garantir la qualité de ces espaces récréatifs tout en préservant leur biodiversité ?

Ces troisièmes rencontres du réseau des acteurs pour la biodiversité du fleuve Rhône, organisées à l'Auditorium de Fourques et au Centre du Scamandre, Vauvert (Gard), proposaient d'échanger et d'apporter les outils permettant de mieux concilier accueil du public et préservation de la biodiversité.

Les rencontres ont réuni 93 participants provenant d'horizons très divers : 39 % d'associations, 20 % d'établissements publics, 18 % de collectivités, 8 % d'entreprises, 5 % de services de l'Etat et 10 % de particuliers et divers.

Rappel du programme

Jeudi 22 novembre 2012 à l'Auditorium de Fourques, Place d'Argence, 30300 Fourques

(journée animée par Raphaële BUREL, journaliste)

- 9h00-9h30 Accueil des participants
9h30-9h50 *Mot de bienvenue* - M. Gilles DUMAS, Maire de Fourques

Le long du Rhône, des espaces d'accueil et de nature ?

- 9h50-10h05 *Introduction – Territoires et nature sur le fleuve Rhône : une diversité d'usages à concilier. De l'intérêt d'un réseau d'acteurs qui cherche à concilier chaque usage du fleuve Rhône et la biodiversité.*
- Claudie HOUSSARD (CEN Languedoc-Roussillon) et Francis DE BROU (CEN Rhône-Alpes)
- 10h05-10h30 *Comment les riverains perçoivent-ils la nature du fleuve Rhône ?* - André MICOUD, Maison du Fleuve Rhône
- 10h30-10h55 *Le réseau «Rhône méridional» et les ressources éducatives pour le développement de projets.*
- Anne LAMBERT, CPIE Rhône-Pays d'Arles
- 10h55-11h20 *Biodiversité et tourisme, de nouvelles opportunités pour les entreprises et les destinations ; qu'en est-il pour le Rhône ?* - Guillaume BÉREAU, Cabinet Francois Tourisme Consultants
- 11h20-11h30 Pause

De la planification à la mise en œuvre

- 11h30-11h55 *Ouvrir au public les espaces naturels : quels outils à mettre en place ?* Romuald ROUSSET,
- Bureau d'études TIKOPIA
- 11h55-12h20 *Accueillir du public dans les espaces naturels sensibles du Gard : la politique du Conseil général du Gard.* - Gilles LARNAC, Conseil général du Gard
- 12h20-12h45 *Comment concilier accueil du public et patrimoine naturel en secteur péri-urbain : la démarche du Grand Parc de Miribel Jonage.* - Catherine PETIT & Claude CREPET, SPL SEGAPAL gestion des espaces publics du Rhône amont
- 13h00-14h35 Déjeuner (sur place)

Préserver l'identité du fleuve et la vocation des sites, vers une gestion intégrée

- 14h35-15h00 *Valorisation environnementale et paysagère d'un territoire rural. - La charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes.* - Marina DE CECCO, Bureau d'études Territoires et Paysages
- 15h00-15h15 Pause
- 15h15-17h00 *Table ronde : Accueillir le public dans les espaces naturels de la vallée du Rhône : des points de convergence à trouver entre les acteurs du territoire.* Témoignages et échange avec la salle. Avec la participation de : Jean Michel AZEMA (Elu de Fourques), Ahmed KHALADI (CNR), Jean MATHIS (DIRECCTE Rhône-Alpes), André MICOUD (Maison du Fleuve Rhône), Cécile MUNDLER (Syndicat Mixte de la Camargue gardoise), Patrice PAUTRAT (Agence de l'eau RMC).
- 17h00 *Mot de clôture*

Vendredi 23 novembre 2012 au Centre du Scamandre, Route des Iscles, 30600 Vauvert

- 9h15-12h15 A la rencontre du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise pour partager son expérience concrète :
« Structurer un réseau d'accueil et de valorisation du patrimoine autour des Espaces Naturels Sensibles, de la Maison du Grand Site, des Ambassadeurs du patrimoine et d'une Maison de guides »

INTRODUCTION



Hannibal franchissant le Rhône (photogravure de Henri-Paul MOTTE)

« *Le Rhône,*

C'est par lui que Fourques devint, il y a près de 1000 ans, une cité prospère, ouverte, tolérante, festive et cultivée. C'est vers le Rhône et la Méditerranée que la ville se tourne aujourd'hui, convaincue que sur ses rives se trouve son âme. »

C'est sur ces quelques lignes que s'ouvre le site internet de la commune de Fourques dans le Gard, qui accueillait le 22 novembre dernier les troisièmes rencontres du réseau des acteurs pour la biodiversité du fleuve Rhône, dans le cadre du Plan Rhône 2007- 2013.

L'occasion de faire un rapide point sur les actions du réseau depuis sa création en 2010 (élaboration d'une charte, réalisation d'un annuaire des gestionnaires, organisation de journées d'échanges et de rencontres annuelles...) et sur celles en projet (état des lieux de la biodiversité du fleuve, organisation d'une journée annuelle de découverte du patrimoine naturel du fleuve, réalisation d'un film sur le réseau...).

Dans leur introduction commune, Claudie Houssard et Francis De Brou des Conservatoires d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et de Rhône-Alpes (animateur du réseau), co-organisateurs de ces rencontres, ont insisté sur le caractère multi-fonctionnel des espaces naturels liés au fleuve : zones d'expansion des crues, supports de biodiversité, d'activités agricoles et de loisirs, rôle dans la protection de la ressource en eau ou l'amélioration du cadre de vie, participant à l'identité ou l'attractivité du territoire. Leur préservation et leur valorisation passent donc de fait par leur prise en compte dans l'aménagement du territoire, l'implication de l'ensemble des acteurs et une meilleure appropriation par les populations et le public.

D'où le thème de ces troisièmes rencontres : comment concilier accueil du public et préservation de la biodiversité ? Avec pour ambition de faire ressortir

les antagonismes, complémentarités, réciprocitys et synergies entre ces deux objectifs *a priori* bien distincts.

Trois questions ont ainsi été posées par le CEN Languedoc-Roussillon pour ouvrir le débat :

- L'accueil peut-il constituer un objectif et un outil pour la conservation de la biodiversité ?
- Les espaces de nature du Rhône sont-ils à part ou intégrés dans des territoires ?
- Comment, entre acteurs, mieux mettre en musique accueil et biodiversité pour le bénéfice de tous et qu'est ce que cela implique en termes de relations entre acteurs et d'évolution des organisations ?

En préambule, et notamment à travers l'intervention du sociologue André Micoud, il s'est d'abord agi de définir ce qu'était ce, ou plutôt ces, public(s) et ses liens avec le fleuve.

Encadré 1 : *En parallèle au réseau des acteurs, un réseau de sites de la biodiversité du fleuve Rhône*

L'objectif du réseau des acteurs est de partager une vision commune du fleuve afin d'assurer une gestion cohérente de sa biodiversité.

Certains sites bénéficient déjà d'une gestion ou d'une forme de protection : 33 sites Natura 2000 couvrant quelque 270 000 ha et 42 sites emblématiques (APPB, ENS, Réserves naturelles, sites classés, réserves de chasse et de faune sauvage...) sur près de 10 300 ha. Dans le cadre du plan Rhône, les Conservatoires d'espaces naturels en ont identifiés 240 supplémentaires pour une surface totale de 17 470 ha qui à ce jour ne sont pas gérés. Ces sites qualifiés « orphelins » sont souvent de nature relictuelle, assez anthropisés et proches des zones urbanisées. Leur restauration et leur gestion par les collectivités pourraient être l'occasion d'une réappropriation par les acteurs locaux. Certains, comme les étangs asséchés, ces fameuses « terres d'eau », pourraient même constituer des sites pilotes contribuant à reconstruire l'identité du fleuve et l'attractivité du territoire, à l'image du marais d'Orx dans les Landes, zone humide restaurée, site ornithologique majeur, qui accueille plus de 30 000 visiteurs par an.



1. UN FLEUVE ET DES HOMMES, ÉLÉMENT DE COHÉSION

Le Rhône, « un fleuve à dialectique multiple » a affirmé Gilles Dumas, maire de Fourques, lors de son discours d'accueil. Il est en effet à la fois sources d'inquiétudes et de bienfaits pour les populations locales, qui trouvent dans le fleuve les ressources pour leur vie quotidienne (poisson, sel, enrichissement des terres agricoles...) mais doivent également en subir les humeurs. Gilles Dumas a rappelé les dates des dernières crues majeures - 1840, 1856 et 2003 - à l'occasion desquelles le Rhône s'était invité jusque dans les maisons, semant la mort sur son passage. Il a donc souligné l'importance du Plan Rhône pour libérer la population de l'angoisse des inondations afin que celle-ci puisse partager et soutenir les cinq autres volets de ce plan, dont la préservation de la biodiversité.

Encadré 2 : Le Rhône aval en 21 questions

A signaler à la suite du Rhône en 100 questions, la parution de « Le Rhône aval en 21 questions » ouvrage collectif (M. Provansal, O. Radakovitch, F. Sabatier et A. Clemens) coordonné par la ZABR avec l'appui du Graie qui donne les clés de lecture aux acteurs du fleuve pour mieux comprendre et agir. www.graie.org/zabr/feuille21Q/accueil-Rhone-Aval.html

Nature ou biodiversité ?

André Micoud a en effet souligné que le terme biodiversité était encore abstrait pour nombre de nos contemporains. C'est un concept scientifique, mais également, aujourd'hui, une catégorie juridique qui nous oblige. La notion de nature est peut-être plus facilement appréhendable par tous et revêt un caractère affectif. Et puis comme l'a si bien fait remarquer A. Micoud, la nature d'un fleuve ne se réduit pas à la faune et à la flore.

Le Rhône est aujourd'hui un des fleuves les mieux étudiés. Ce sont les militants pour la nature qui ont fait évoluer la vision de ce cours d'eau de celle d'un « simple tuyau » à celle d'un milieu naturel complexe où les caractéristiques physiques (eau, sédiments, structure du lit...) conditionnent la diversité biologique qu'il abrite. Les outils de connaissance, de plus en plus performants (ex : Systèmes d'information géographique) participent à la construction d'une autre représentation de la nature.

A l'heure de la Trame verte et bleue, Ahmed Khaladi (Compagnie nationale du Rhône) a rappelé que le domaine concédé à la CNR était un corridor biologique extraordinaire abritant quelques 23 sites Natura 2000, 82 ZNIEFF, 3 PNR, 2 RNN, 3 RNR, des APPB...

Les riverains : une notion à déconstruire

Comment les riverains perçoivent-ils la nature du Rhône ? Tel était l'objet de l'intervention d'André Micoud. Cette perception n'est pas la même avant ou après une inondation et varie également en fonction de la sensibilité

de chacun et selon que ces riverains sont plus ou moins proches physiquement du fleuve, depuis plus ou moins longtemps... De fait le terme de riverain recouvre des publics hétérogènes. Certains l'utilisent (exploitants de barrages, éclusiers, plaisanciers, sportifs d'eaux vives, pêcheurs, agriculteurs, fournisseurs d'eau potable, industriels de l'assainissement...), le fréquentent (promeneurs, cyclistes, randonneurs, baigneurs...) ou l'étudient (hydrologues, naturalistes...), sans réellement habiter sur ses rives quand d'autres connaissent avec lui une proximité plus quotidienne. André Micoud distingue ainsi les riverains des villes - les urbains ayant un rapport plus contemplatif à la nature - des riverains des champs détenteurs d'un savoir pratique qu'il ne faut pas négliger. A ce titre Gilles Dumas avait déjà évoqué la capacité des anciens à reconnaître l'origine d'une crue d'après la couleur des eaux, les limons qu'elles charrient n'étant pas les mêmes selon l'affluent dont ils proviennent. Ainsi, le Rhône, pour les hommes qui le côtoient, c'est aussi et surtout un lieu de souvenirs ; une part d'affectif.

Encadré 3 : Une maison du Fleuve Rhône, un pôle de compétences et de ressources unique (<http://www.maisondufleuve-rhone.org/>)

Cette institution, installée à Givors (69), a été créée en 1988 avec pour objectif que les populations riveraines se réapproprient le fleuve. Elle a pour vocation de rendre intelligibles auprès des citoyens, des décideurs et des acteurs territoriaux les relations entre société et fleuve (économie, environnement, culture et société) pour le faire advenir comme « bien commun ».

Labellisée « Ethnopôle » par le Ministère de la Culture et de la Communication, la MDRF est également accréditée « ONG pour la convention du patrimoine culturel immatériel » par l'UNESCO.



2. L'ACCUEIL DU PUBLIC : UN OBJECTIF ET UN OUTIL POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ?

La question avait été posée en 1999 lors d'un forum des gestionnaires qui portait sur comment concilier préservation des espaces naturels et fréquentation. Il n'était alors pas encore vraiment question d'accueil, la notion de fréquentation renvoyant à un public subi, perçu plus comme une charge ou un problème à gérer. Parler aujourd'hui d'accueil signifie-t-il que cette perception a changé ?

Pourquoi accueillir le public ? Un besoin et une nécessité ...

Tout d'abord parce qu'une demande existe nous dit André Micoud. L'envie de nature est en effet de plus en plus forte dans notre société urbaine. Beaucoup d'espaces naturels situés aux portes des villes se retrouvent aujourd'hui sous pression du fait de l'explosion des activités de pleine nature, ce qui nécessite de canaliser ce flux. Avis partagé par Jean Mathis (DIRECCTE Rhône-Alpes) qui considère en effet qu'il n'est plus temps de se poser la question de l'ouverture des milieux naturels au public : compte tenu de la croissance démographique, les touristes y viendront de plus en plus.

Egalement parce que les espaces naturels sont des biens communs qui ne peuvent rester à la disposition de quelques privilégiés. Le développement du tourisme a d'ailleurs ouvert leur accès à un plus grand nombre. Cécile Mundler (Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise) précise que, dans la logique des Espaces naturels sensibles, l'accueil du public est une mission de service public et un droit des habitants.

Enfin parce que l'accueil du public fait aujourd'hui partie des missions des gestionnaires d'espaces naturels.

Selon Patrice Pautrat (Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse), la réflexion sur l'accueil du public et le développement du tourisme est aujourd'hui un parallèle indispensable à toutes les stratégies en faveur de la préservation de la biodiversité ou de la ressource en eau.

Quel public accueillir ? le local et/ou le touriste ?

Il y a encore quelques années, l'accueil du public était plus facile car il ne concernait que les locaux. Aujourd'hui ce public s'est élargi avec des regards et des sensibilités différentes. Il est également plus exigeant, souvent à la recherche de loisirs intelligents, lui permettant de découvrir et d'apprendre.

Les discussions ont fait ressortir la nécessité de distinguer les touristes, c'est-à-dire les visiteurs, venant d'ailleurs, passant au moins une nuit sur place, des excursionnistes, généralement locaux. Cette distinction renvoie à des valeurs et des modèles de développement différents, qui peuvent s'opposer, comme s'il fallait choisir. Et ces deux journées l'ont bien montré, pour certains gestionnaires, comme pour certains territoires, la question du choix est encore au cœur des réflexions et des positionnements.

Cécile Mundler a ainsi, insisté sur la nécessité de penser aux locaux dans une logique d'aménagement du cadre de vie des habitants. De plus, en étant bénéficiaires des équipements réalisés, ils sont plus enclins à s'investir dans la défense de leur patrimoine. Jean Mathis a confirmé que l'un des objets du volet tourisme du plan Rhône est l'amélioration du cadre de vie.

Encadré 4 : Un guide pratique Biodiversité et tourisme (http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_13-_SNB_PA_Tourisme.pdf)

Selon Guillaume Béreau (François Tourisme Consultants), il n'existe pas d'études précises concernant les attentes des touristes par rapport à la biodiversité. Les seules données existantes sont celles issues d'une enquête du groupe Accord sur le développement durable, qui montrent que la biodiversité est sous-représentée dans les préoccupations des touristes. Ce lien entre tourisme et biodiversité n'est pas plus évident pour les professionnels que pour les clients, d'où l'importance de promouvoir cette thématique auprès des acteurs du tourisme.

Ainsi, en 2008-2009, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, le ministère en charge de l'Ecologie a sollicité celui en charge du Tourisme pour la mise en place d'un Plan d'actions tourisme sur la question de la biodiversité (http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_13-_SNB_PA_Tourisme.pdf). Un des points qui est alors apparu important était de renforcer les connaissances et les outils disponibles sur cette thématique pour les acteurs du tourisme, d'où l'idée d'un guide pratique « Biodiversité & Tourisme, de nouvelles opportunités pour les entreprises et les destinations ? ». Celui-ci a été conçu en collaboration avec notamment le ministère en charge de l'Ecologie, les professionnels de l'hébergement, l'UICN, le réseau des grands sites de France... C'est un outil de sensibilisation composé de quatre parties dont un ensemble de onze fiches situation dans lesquelles les acteurs du tourisme puissent se retrouver.

L'objectif à travers ce guide est d'augmenter les échanges entre les acteurs du tourisme et ceux de la protection de la nature. Il est disponible sur internet (www.economie.gouv.fr/economie/biodiversite-et-tourisme-guide-pratique).



« Pour accueillir les touristes il faut en avoir envie et aimer les gens. »

Jean-Marie Espuche,
guide nature en Camargue gardoise

Et comment l'accueillir ?

Dans les années 1980, les gestionnaires d'espaces naturels répondaient de manière assez basique à cette demande de découverte de la part du public. Aujourd'hui cette mission s'est professionnalisée, englobant également l'éducation à l'environnement.

L'accueil recouvre en effet différents aspects, depuis l'orientation et la sécurisation du site jusqu'à son aménagement, en passant par un travail de sensibilisation. Il requiert tout à la fois des compétences en ingénierie pédagogique et en ingénierie territoriale.

S'engager dans un projet d'accueil du public sur un milieu naturel particulier nécessite de s'intéresser au territoire dans sa globalité, aux modalités d'accès à ce site, à ses usages et ses usagers. Pour une appropriation réussie, il ne doit pas couper l'utilisateur des liens qu'il a tissés avec les lieux. Telles sont quelques-unes des recommandations issues du Cahier technique «*Ouvrir au public les espaces naturels : quels outils mettre en place ?*» édité par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes que Romuald Rousset (auteur) présente.

Selon Daniel Crépin (CEN Languedoc-Roussillon), la réussite d'une entreprise d'accueil du public passe par une bonne gouvernance, associant tous les acteurs. Ceci permet l'élaboration d'un Plan de gestion partagé et consensuel, comprenant un plan de fréquentation. En effet, la sensibilité des milieux naturels implique des contraintes sur l'ouverture au public.

Cédric Janvier (SMIRIL) a souligné que des moyens de mesure de la pression du public existaient aujourd'hui. Sur les marais du Vigueirat par exemple, classés en Réserve naturelle depuis 2011, Caroline Meffre, responsable de l'accueil du public sur ce site, a indiqué qu'une zonation avait été établie au niveau du plan de gestion protégeant 90 % du site en limitant fortement l'accès, y compris pour le public naturaliste. Le reste, soit une centaine d'hectares, est dédié à l'accueil du public, avec néanmoins l'établissement de seuils de fréquentation. Le plan de fréquentation doit ensuite bénéficier d'un personnel compétent pour sa mise en oeuvre.

L'accueil de véritables touristes nécessite la disponibilité de services (hébergement, restauration...) à proximité des espaces naturels. C'est ce que veut développer le gestionnaire du Marais du Vigueirat, comme évoqué par Anne Lambert (CPIE Rhône-Pays d'Arles). Le manque de structures et de services d'accueil à proximité, limite de fait le développement du tourisme, alors qu'il existe un grand potentiel économique pour tout le territoire. Jean Mathis (DIRECCTE Rhône-Alpes) a insisté sur le besoin de faire en sorte que tous les espaces naturels (protégés ou non) soient préservés d'un tourisme destructeur. En clair, il ne faut pas tuer la poule aux oeufs d'or !

De la notoriété à la légitimité

Patrice Pautrat considère que l'accueil du public n'est pas un objectif mais un moyen de faire connaître les milieux naturels. Plus généralement, ces espaces sont, selon Daniel Crépin, une formidable école in situ de la nature, c'est donc là que la sensibilisation du public à cette nature est la plus aisée.

L'ouverture des milieux naturels au public est un gage de notoriété et de l'implication des acteurs du territoire dans leur préservation.

Le tourisme est une courroie de transmission pour toucher un public plus large encore.

Et, comme n'importe quelle entité, plus un espace naturel est connu et reconnu, plus il est légitime.

Encadré 5 : Ne pas oublier le public en situation de handicap

Le handicap – dans toutes ses déclinaisons - est à prendre en compte dans les équipements destinés à l'accueil du public. En effet, comme l'a souligné Romuald Rousset (Bureau d'études Tikopia), les adaptations a posteriori sont toujours plus coûteuses qu'un aménagement adéquat prévu dès l'origine du projet. L'idéal étant de concevoir des projets universels, permettant d'accueillir tous les types de public.



3 LES MILIEUX NATURELS DU RHÔNE : DES ESPACES À PART OU INTÉGRÉS DANS LES TERRITOIRES ?

L'ère de « **la nature sous cloche** » semble aujourd'hui révolue et les différents exemples présentés lors de ces rencontres tendent à montrer qu'effectivement les milieux naturels du Rhône sont bien intégrés dans les territoires. Toutefois cette intégration nécessite une vraie volonté politique, basée sur une prise de conscience de l'équilibre à trouver entre la ressource qu'ils représentent et leur préservation.

Selon Jean Mathis, la dynamique du Plan Rhône a permis cette prise de conscience par les élus de l'importance du fleuve, de ses rives et de son arrière-pays, et de l'enjeu économique que cela représente.

Une question de volonté politique

Gilles Larnac a présenté l'exemple du Conseil général du Gard, dont la politique environnementale s'articule autour de trois axes majeurs :

- agir en faveur de la biodiversité sur les sites les plus fragiles ;
- préserver une trame d'espaces naturels garante de la continuité écologique ;
- contribuer au développement local du département par des actions de sensibilisation à l'environnement et la promotion du patrimoine naturel.

Les Espaces naturels sensibles (ENS) du Gard sont au nombre de 17, pour une surface totale de 4000 ha. Chacun est doté d'un plan ou d'une notice de gestion déclinant plusieurs volets dont les actions en faveur de la biodiversité et l'organisation de l'accueil du public. Parallèlement, un volet biodiversité est également développé sur les Espaces sites et itinéraires (ESI), définis dans le cadre du Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) relatif aux sports de pleine nature, avec trois niveaux de prise en compte :

- la prévention, qui peut impliquer le retrait ou la modification de l'ESI là où les enjeux environnementaux sont considérés comme prioritaires ;
- la précaution active qui impose une vigilance et donc un suivi des ESI ;
- la précaution passive qui consiste à ne pas systématiquement équiper les espaces naturels et laisser une part de nature ordinaire en dehors du PDESI, sans pour autant que les pratiques sportives y soient interdites.

La présence de certains habitats ou de certaines espèces permet de déterminer ce niveau de précaution.

Par ailleurs, le Département a mis en place un label « Gard pleine nature », outil de valorisation touristique garant d'une démarche de qualité en matière de gestion des espaces naturels. Ce label peut être attribué bien évidemment à des sites (ENS ou ESI), mais aussi à des animations ou des projets associatifs pour la connaissance du patrimoine naturel, des manifestations sportives de pleine nature, des documents de promotion...

Ces outils impliquent les acteurs de l'environnement, du sport et du tourisme dans une gestion partagée des espaces naturels.



M. Acherar (CEN L-R)



F. de Brou (CEN P-A)



Photothèque CG Gard



J. Barret (CEN L-R)



T. Gendre (CEN L-R)

Les acteurs économiques moteurs de l'intégration territoriale des espaces naturels ?

Marina De Cecco (Bureau d'études Territoires et paysages) a présenté un bon exemple de valorisation environnementale et paysagère d'un territoire rural de la vallée du Rhône, le vignoble des Costières de Nîmes.

L'AOC Costières de Nîmes a été reconnue par décret en 1986. 25 000 ha ont ainsi été délimités en AOC sur 24 communes du sud de Nîmes.

Sur le terrain, les 4355 ha de vignes AOC côtoient les vins de pays dans un paysage de polyculture (maraîchage, vergers, riziculture) soumis à une forte pression urbaine. Le territoire cumule des enjeux importants : il est sur le trajet du projet de LGV Nîmes-Montpellier et a été en partie désigné en ZPS du fait de la présence de l'outarde canepetière.

L'Organisme de défense et de gestion de l'appellation est à l'origine d'une charte paysagère et environnementale signée en 2007 par 20 partenaires (dont Nîmes Métropole et la DREAL Languedoc-Roussillon). Cette charte se veut un moyen d'action pour l'aménagement et le développement du territoire en même temps qu'un outil de communication économique innovant sur la filière viti-vinicole. Elle se base sur un diagnostic paysager et environnemental qui a permis de définir un plan d'actions selon trois axes :

- préserver les ressources naturelles et la biodiversité;
- gérer l'identité rurale et agricole du territoire ;
- valoriser l'activité agricole par le tourisme et la communication.

La mise en oeuvre de ce plan d'actions a été confiée au bureau d'études Territoires & Paysages (déjà rédacteur de la charte) et a débuté en 2008 grâce à la création d'un poste d'animatrice de la charte, entourée d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi.

Différentes actions ont déjà été initiées dans ce cadre, en concertation avec le Centre ornithologique du Gard pour ce qui concerne l'outarde. Des jachères fleuries ont été mises en place pour maintenir la vocation agricole des terres et l'ouverture du milieu. Des haies composites ont été plantées dans un souci de favoriser la biodiversité. Un programme LIFE+ BioDiVine (2010-2014), regroupant différents vignobles, a pour objectif de mesurer la biodiversité et mettre en place des aménagements favorables à celle-ci. Un guide des bonnes pratiques culturelles, plus respectueuses de l'environnement, est en cours de réalisation, en concertation avec les vignerons. Des balades gastronomiques sont organisées tous les ans dans le vignoble par le syndicat d'appellation, qui sont également l'occasion de parler du site Natura 2000. Des formules courts séjours « Vins et patrimoine » ont été créées en partenariat avec l'Office de tourisme de Nîmes. Un balisage a été conçu pour la découverte des paysages viticoles de l'AOC Costières de Nîmes. Un travail a également été fait avec le CAUE du Gard sur l'ensemble du petit patrimoine bâti agricole et un petit document a été édité à ce sujet qui a permis de toucher quelques vignerons propriétaires de masets à l'abandon.

Vers une gestion intégrée des territoires

Catherine Petit et Claude Crepet (SPL SEGAPAL) ont présenté l'exemple très démonstratif, du Grand Parc de Miribel Jonage en milieu périurbain.

Le Parc, situé au nord-est de Lyon, sur une île d'environ 4000 ha créée par l'homme au XIXe siècle par le creusement des canaux de Miribel et de Jonage, présente au centre un plan d'eau destiné à servir de zone tampon en période de crue et à accueillir le public.

Outre le Grand Parc, d'une superficie de 2200 ha, l'île comprend un secteur urbanisé de 1000 ha et un autre secteur réservé aux champs captants du Grand Lyon. Le site a donc quatre vocations :

- zone d'expansion des crues ;
- ressource en eau potable (alimentation de 1,5 millions d'habitants) ;
- accueil et sensibilisation du public avec 4 millions de visiteurs par an, essentiellement à la belle saison,
- préservation de la biodiversité, 3000 ha étant classés en zone Natura 2000, dont tout le Grand Parc.

L'ensemble fait l'objet d'une gestion intégrée par un acteur unique : la SPL SEGAPAL, pour le compte d'un syndicat mixte.

Le Parc est le 19e site touristique français. Il accueille certains jours jusqu'à 50 000 personnes, ce qui le soumet à une forte pression, sachant toutefois que la majorité des visiteurs viennent pour profiter de la plage et des aires de pique-nique. Les aménagements sont disposés de manière graduelle, correspondant au gradient de fréquentation en qualité et quantité, permettant également d'accueillir sportifs, pêcheurs et chasseurs et simples promeneurs. La plage, avec la présence de stands, est aussi l'occasion de sensibiliser les enfants aux questions environnementales.

La surveillance est assurée par une équipe de 4 à 5 salariés, avec renfort d'une brigade équestre l'été, et par un poste de police avancé, équipé de vélos.

La plus grande menace pour le site n'est pourtant pas le public, mais la présence conjuguée du canal de Miribel qui draine la nappe et du pompage d'eau potable, asséchant les milieux.

Plus généralement, il est ressorti des échanges la nécessité d'une vision globale et stratégique sur l'ensemble du territoire, au-delà des limites administratives.

Simon Woodsworth (Région Languedoc-Roussillon) a regretté que les SCOT n'aient pas trouvé leur place dans les discussions, alors que leur vocation sous-jacente est bien d'organiser la mixité des fonctions et des espaces, l'aménagement du territoire étant indispensable au développement économique.



Photothèque SPL SEGAPAL



4. S'ORGANISER POUR CONCILIER ACCUEIL ET BIODIVERSITÉ

L'exemple de la Camargue gardoise

Le deuxième jour des rencontres a été consacré à une visite de terrain au Centre du Scamandre, géré par le Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise, l'occasion de montrer comment un territoire très riche d'un point de vue naturel peut être valorisé et rendu disponible pour le public.

La petite Camargue est une vaste zone humide d'environ 50 000 ha sur laquelle se superposent de multiples périmètres d'inventaires et de protection : site Natura 2000, site Ramsar, Réserve de Biosphère, Parc naturel régional, Réserves naturelles régionales, sites classés et inscrits... Les activités économiques et traditionnelles expliquent l'aspect et la richesse de ce territoire. Les plus présentes sont l'élevage de taureaux et de chevaux Camargue, l'exploitation de la sagne (roseau des marais), la chasse, la pêche, la viticulture et la riziculture ainsi que l'exploitation du sel, sans oublier le tourisme - de type balnéaire sur le littoral et de pleine nature dans l'arrière-pays -.

Les compétences attribuées au Syndicat mixte lors de sa création en 1993 étaient la gestion des Espaces naturels sensibles, la mise en valeur du patrimoine naturel, l'éducation à l'environnement, le rôle d'observatoire des zones humides, le développement durable et l'animation du SAGE.

Son objectif est de faire participer les acteurs locaux et les particuliers à l'attractivité touristique du territoire.

Sur les quelques 350 ha d'espaces naturels sensibles, 250 ha sont ouverts au public, dont la Réserve naturelle régionale du Scamandre qui accueille quelque 10 000 visiteurs et 2000 à 3000 scolaires par an. Il y a en effet une volonté forte, appuyée par la Région, que les scolaires du territoire puissent profiter de cet espace afin de devenir des acteurs de sa préservation future. En revanche la Réserve naturelle régionale de Mahistre n'est accessible qu'à travers des visites naturalistes guidées.

Au niveau des équipements, le site du Scamandre a été laissé volontairement assez vierge, simplement équipé de bornes avec des numéros renvoyant à des guides disponibles à l'accueil.

La Camargue gardoise prétend aujourd'hui au label de Grand site de France. Pour ce faire, différents aménagements ont été réalisés, notamment au niveau de la Tour Carbonière et sur les abords des remparts d'Aigues-Mortes. Des pistes cyclables ont été ouvertes afin de développer des modes doux de transport. Les chemins sont réalisés en bord de route ou sur les chemins de halage le long du canal de Rhône à Sète. Des points de location de vélo ont également été installés. De plus, les 130 km de sentiers de randonnée parcourant le territoire

permettent d'accéder à tous les sites patrimoniaux.

Un projet de Maison du Grand Site, dans un bâtiment existant de la commune d'Aigues-Mortes devrait permettre d'accueillir tant le public local que les visiteurs extérieurs. Elle sera un relais d'information et une zone de mise en réseau des acteurs du tourisme. Gérée par le Syndicat mixte, elle sera complémentaire au centre du Scamandre qui restera plus particulièrement dévolu au patrimoine naturel.

La Maison du Grand site devrait également accueillir la maison des guides, actuellement en projet, qui est un regroupement en association de guides professionnels pour accueillir les groupes. La Maison des guides bénéficiera d'un accord avec le Syndicat mixte pour utiliser le territoire de la Réserve naturelle du Scamandre.

Encadré 6 : Le réseau des ambassadeurs du patrimoine en Camargue gardoise

Dans le cadre du programme européen Life + LAG Nature (www.lifelagnature.fr) sur la protection des milieux lagunaires et dunaires, des journées d'échanges ont été organisées sur le patrimoine naturel avec les acteurs locaux, dont ceux du tourisme. Il en est ressorti un besoin et une volonté de ces derniers d'être mis en réseau, d'où la création d'un réseau des ambassadeurs du patrimoine, regroupant tout type d'acteurs du tourisme autour d'une volonté commune de faire découvrir respectueusement le patrimoine de son territoire.

Ce réseau, animé par le Centre du Scamandre, a été inauguré le 1er février 2012, ciblé non sur des prestations mais sur des valeurs morales partagées et sur un engagement des acteurs du tourisme, qui ensemble ont co-construit la charte de ce réseau.

Ce groupe de travail très dynamique et motivé comprend aujourd'hui 55 membres dont 43 acteurs du tourisme. Chacun a reçu une mallette pédagogique comprenant les ouvrages existant sur le patrimoine naturel et la découverte du territoire ainsi que la charte.

Le bilan de cette première saison est très positif. Les membres ont demandé une méthode de contrôle du respect de la charte, ainsi que la mise en place de chartes par activité en plus de la charte globale, pour un meilleur encadrement.



Mettre en commun les expériences d'accueil du public

C'est notamment ce qu'a suggéré André Micoud, ce qui nécessite d'utiliser un vocabulaire commun, d'où l'importance des questions sémantiques sur les notions de nature et biodiversité, riverains, touristes... évoquées à plusieurs moments lors de ces rencontres.

Cela fait également partie des attentes du réseau Rhône méridional (cf. encadré) par rapport au réseau des gestionnaires du Rhône : un partage d'information, une valorisation réciproque, une participation au DROEP (Document Ressources et d'Orientation éducative partagé autour du Rhône méridional), voire la mise en place d'événements communs et surtout la poursuite des réflexions autour de l'accueil du public.

Sur ce même principe de mutualisation des expériences, le cahier technique du CEN Rhône-Alpes «*Accueillir le public dans les espaces naturels*»*, élaboré avec le bureau d'études TIKOPIA, apporte quelques réponses quant à l'élaboration de projets d'accueil du public conciliant accueil et préservation, fréquentation et valorisation. Avant tout, Romuald Rousset rappelle quelques critères indispensables à prendre en compte : la taille du site, son statut juridique, sa sensibilité, son intérêt patrimonial, mais également le contexte administratif et la conformité du projet aux objectifs de gestion. Ce projet doit répondre à un besoin réel et se structurer autour du message que le gestionnaire souhaite faire passer. Une règle importante est de veiller à impliquer le visiteur en le rendant acteur de sa découverte, en s'attachant au visible et au perceptible. Les projets tendent en effet aujourd'hui vers une découverte plus libre des milieux naturels, moins contraignante. On préférera donc offrir un espace de découverte plutôt que d'imposer un parcours de découverte, ce qui permet une meilleure communion du visiteur avec le site. L'écueil du ludique à tout prix est à éviter, en gardant à l'esprit l'objectif premier qui est la découverte du site. Une autre recommandation émanant de la synthèse des différentes expériences est de toujours envisager l'après-projet : maintenance des équipements, communication, suivi... Enfin, il apparaît important, lors des aménagements, de s'assurer de leur réversibilité afin de ne pas laisser de traces sur le milieu, sachant que les nouvelles technologies permettent de plus en plus d'alléger les interventions directes sur les sites.

* téléchargeable sur www.cren-rhonealpes.fr/index.php/editiontech

Lors de son intervention, Guillaume Béreau a évoqué le club Ecorismo « Biodiversité & Tourisme », un réseau dynamique des professionnels du tourisme pour échanger, témoigner, mobiliser, créer et diffuser des outils. Dans ce cadre, un référentiel est en projet pour 2013 afin d'aider les acteurs du tourisme à mieux prendre en compte la biodiversité, autour de la restauration et des produits du terroir comme point d'entrée.

Danielle Romagnoli (Rhône-Alpes Tourisme) a cité l'exemple d'un autre référentiel, sur l'écotourisme, élaboré dès 2005 au niveau européen pour l'arc alpin, référentiel qui a été développé sur l'ensemble des espaces rhônalpins et qui pourrait aujourd'hui servir de modèle pour d'autres acteurs du tourisme.

Dans ses propos conclusifs, Daniel Crépin a donc insisté sur l'importance de continuer à travailler en réseau et de mutualiser les connaissances. De la même manière, Jean Mathis a invité les acteurs de la préservation de la biodiversité à rejoindre ceux du tourisme sur des projets communs, ce qui de plus permet aux premiers de vérifier que les projets touristiques ne mettent pas en péril les milieux naturels.

Encadré 7 : Le réseau Rhône méridional

Le réseau transversal et plurithématique, animé par le CPIE Rhône Pays d'Arles, est localisé à la partie aval de la vallée du Rhône, entre Bollène Pont-Saint-Esprit et la mer et s'étend sur deux régions et trois départements. Les membres de ce réseau sont issus de secteurs d'activité variés : chercheurs, gestionnaires, chargés de mission des collectivités, enseignants, salariés représentants d'association... Les institutionnels du tourisme, notamment via les CDT, ont également été consultés.

Ce réseau a pour objectifs une meilleure connaissance des acteurs et des initiatives menées autour du fleuve, la valorisation de ces initiatives auprès du grand public et la mutualisation des ressources et l'émergence de projets communs. Pour ce faire sont organisés des ateliers thématiques permettant de travailler sur des projets communs comme celui d'un « Topoguide sur la mémoire du risque d'inondation sur le Grand Arles et Fourques » et des ateliers pratiques, des journées de rencontre de l'ensemble des membres, mais également des événements grand public tels que la Rhône Movie Party. Enfin, des lettres d'information interne et externe sont produites pour communiquer sur les actions du réseau.

C'est également dans ce cadre qu'a été mené le projet DROEP (Document ressources d'orientations éducatives partagées à l'échelle du Rhône méridional), qui a pour objectif de favoriser la réappropriation culturelle et sociale du fleuve en améliorant l'accès à la connaissance et en proposant une organisation des ressources éducatives. Ainsi pour 2013, doivent être programmés divers événements sur le thème « Tourisme et valorisation du Rhône méridional ».

<http://cpierhonepaysdarles.com/rhonemeridional>





5. LE RHÔNE, DE LONG EN LARGE... EN CROISANT LES REGARDS

Tourisme et transport fluvial

Il ne faut en effet pas oublier que le fleuve est navigable, représentant un moyen de transport respectueux de l'environnement.

Ahmed Khaladi a indiqué que le développement du transport fluvial était encouragé par la CNR. Le tourisme fluvial, notamment, est actuellement en expansion. Il offre une autre façon de découvrir le Rhône, de l'intérieur.

Yves Janin a ainsi présenté l'exemple de l'association des Péniches du Val de Rhône. Ces péniches éducatives permettent d'embarquer des scolaires pour leur faire découvrir le fleuve de l'intérieur. L'objectif est également de faire se confronter des perceptions différentes en réunissant au cours d'un même voyage deux classes de deux régions différentes du Rhône. Cela permet de travailler sur la solidarité amont-aval mais également rive droite rive gauche. Un projet existe avec le CPIE Rhône-Pays d'Arles d'un voyage de quatre semaines depuis Lyon jusqu'à l'embouchure qui réunirait une classe du Rhône amont et une du Rhône aval.

André Micoud remarque qu'une vingtaine de paquebots proposent aujourd'hui un tourisme fluvial assez bien développé sur le fleuve, mais qui n'intègrent pas dans les activités proposées la dimension milieux naturels. Des stations vélos pourraient être prévues aux escales pour une exploration supplémentaire depuis la voie d'eau. Parallèlement des navettes fluviales à plus courte distance, voire permettant des traversées, commencent à voir le jour.

Ahmed Khaladi évoque un projet qui devrait voir le jour en 2013, celui d'une halte fluviale au niveau du Pont du Gard abritant une péniche, avec le développement de transports doux pour y accéder.

La descente du fleuve en canoë est également évoquée, à partir de laquelle une autre forme de tourisme peut se développer. Cependant, les barrages restent un obstacle à l'essor de cette activité. Selon Ahmed Khaladi, si la CNR ne peut pas être porteuse de projets d'aménagement de passage pour les canoës au niveau des barrages, elle peut les accompagner.

Autres transports doux

Jean-Michel Faton a été le premier à évoquer le problème des voitures dans les espaces naturels et les alternatives possibles pour la venue du public. Il a notamment expliqué que les visiteurs venant en vélo présentaient l'avantage de consommer sur place, d'où un intérêt économique direct.

Dans le cas du projet de Maison du Grand site, porté par le Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise à Aigues-Mortes, des études de transit ont été réalisées associant les TER, le bus, les pistes cyclables, la voie fluviale... pour permettre à ceux qui ne souhaitent pas utiliser la voiture de circuler autrement. Sur ce même territoire de la Camargue gardoise, l'accès aux plages par des transports doux est également favorisé, tout en préservant les espaces naturels, notamment les sansouires.

Autre exemple, celui de Miribel-Jonage, actuellement très mal desservi par les transports en commun, l'île étant de plus traversée comme itinéraire de substitution lorsque la rocade lyonnaise est bloquée. Mais l'agglomération a le projet de développer des modes de transport doux autour de l'île. La politique du Parc est d'ailleurs aujourd'hui de ne plus agrandir les parkings pour accueillir les visiteurs. De même, lors de manifestations, plutôt que de laisser l'accès aux prairies, des navettes sont mises en place depuis des parkings plus éloignés. Cependant, la fréquentation motorisée du site est relativement canalisée, dans la mesure où les visiteurs ne sont pas tous à la recherche de nature. Si les accès ne sont pas favorisés, certains sites restent donc peu fréquentés.

Il est admis que demain les populations voudront perdre moins de temps dans les déplacements. Il faut donc développer l'intermodalité et les services, en innovant et construisant de nouveaux accès aux sites, qu'ils soient protégés ou non.



© Photothèque Plan Rhône

Du Léman à la Méditerranée : la ViaRhôna

Projet touristique à part entière, la ViaRhôna a pris largement place dans les débats de ces deux journées. Itinéraire doux qui a pour vocation de relier le Léman à la Méditerranée, la ViaRhôna emprunte notamment une partie des chemins existants dans le domaine concédé à la CNR. Toutefois, son développement reste pour l'instant inégal entre les régions.

Ahmed Khaladi estime que cet axe peut permettre d'irriguer transversalement l'ensemble du bassin du Rhône. De plus les aménagements créés le long de ce parcours (comme les observatoires d'oiseaux) incitent à la découverte de la biodiversité. La ViaRhôna apparaît comme une remarquable opportunité de faire connaître les milieux naturels.

Jean-Michel Faton a ainsi cité l'exemple de la Réserve naturelle des Ramières de la Drôme où existe un sentier ouvert aux VTT dont la fréquentation a augmenté depuis l'ouverture de la ViaRhôna.

Selon Cécile Mundler, la Via Rhôna ne doit effectivement pas être identifiée uniquement comme un axe de déplacement, mais comme un vecteur de la valorisation du patrimoine à l'échelle d'un territoire. Il convient donc de réfléchir aux extensions latérales possibles, incluant des sentiers de randonnée, l'aménagement de sites remarquables, en gardant à l'esprit qu'il y a un patrimoine remarquable à préserver et en adaptant l'ouverture à cet enjeu.

Le Rhône, un espace à partager, un espace de solidarités

Au fil des discussions, le fleuve est également apparu comme un espace de solidarité, l'aval dépendant de l'amont et inversement.

Ces journées d'échange entre acteurs du tourisme et de la gestion des milieux naturels, qui pour certains étaient une première, ont montré l'intérêt de croiser les regards et les perceptions. L'idée de faire intervenir d'autres acteurs encore, comme les artistes, pour aider le public à tisser des liens avec les milieux naturels est ressortie à plusieurs reprises.

La dimension du territoire accentue encore ce besoin d'échanges entre les différents réseaux. En effet, si certains outils permettent de concilier les usages à l'échelle locale, cette cohérence est plus difficile à mettre en oeuvre à l'échelle du fleuve, d'où la nécessité d'une vision globale à la croisée des différents regards et de transversalité entre les différents volets du Plan Rhône.

Il est également important de faire coïncider les différents projets. Ainsi, Jean-Michel Azéma, adjoint au maire de Fourques, a évoqué le projet de ports en réseau de Beaucaire au Grau du Roi, où le tourisme serait développé autour d'une thématique par port, permettant sur l'ensemble du réseau de maximiser l'accueil du public en fonction des différents centres d'intérêt de chacun. De la même façon, il paraît important de faire coïncider les sentiers de randonnée des communes voisines.



M. Achetaf (CENL-R)

« Accueillir du public et préserver la biodiversité en Vallée du Rhône »

3^{èmes} rencontres du réseau des acteurs pour la biodiversité du fleuve Rhône

EN CONCLUSION

Le territoire du Rhône, s'étend entre Genève et son delta, offrant une multitude de sites remarquables à explorer.

Si le fleuve reste une frontière administrative, il est aussi devenu une arête structurante. La vision négative qu'on en avait il y a encore une dizaine d'années a évolué. Il est aujourd'hui aussi perçu comme un atout touristique et économique pour le développement touristique. Il faut poursuivre dans ce sens et valoriser au mieux ses espaces naturels, en mutualisant et partageant les expériences et les projets et en en faisant une destination touristique à part entière, tout en respectant l'intégrité de cet exceptionnel corridor écologique.

Aujourd'hui la coexistence entre accueil du public et préservation des milieux naturels ne semble plus problématique. Des moyens existent pour maîtriser et canaliser une fréquentation qui va croissante, les citoyens étant de plus en plus avides de nature.

Il semble donc temps d'aller plus loin et de réfléchir ensemble, non seulement à ouvrir les espaces naturels de manière raisonnée, mais aussi à la manière dont les acteurs de la protection de la nature peuvent participer à la touristification. Ainsi, il appartient au réseau des acteurs pour la biodiversité du fleuve Rhône d'être partie prenante de ce nouveau défi. En gardant à l'esprit, comme l'a rappelé Lionel Jacob, que l'objectif n'est pas de mettre la nature au service du tourisme mais bien l'inverse.

André Micoud compte sur l'intelligence des élus locaux pour faire du fleuve un nouvel atout touristique car, comme l'a dit Gilles Dumas, « **Le Rhône était là avant nous. Nous devons vivre de lui et par lui** ».



Liste des participants

Nom	Prénom	Structure	Fonction
ABONEAU	Yann	Région L-R	Direction Environnement
AZEMA	Jean-Michel	Mairie de Fourques	Elu
BARACHINI	Aimé	Mairie de Fourques	Adjoint au maire
BEIGNON	Fabrice	EDF	Attaché de bassin RM&C
BELIN	René	Mairie de Vauvert	Conseiller municipal
BELY	Pauline	Aucun	Technicien environnement
BEREAU	Guillaume	Francois Tourisme Consultants	
BERTRAND	Sonia	CEN L-R	Animatrice Pôle-relais Lagunes Languedoc-Roussillon
BOURSE	Arnaud	Syndicat du Haut-Rhône	Chargé d'étude écologie fluviale
BRELY	Christian	Fédération de Pêche 26	Président
BUREL	Raphaële	Journaliste animatrice	Journaliste - Animatrice de la journée
CABANIS	Sacha	Mairie d'Aramon	Chargé de missions
CALFAS	Pierre	URVN/FNE/PACA	Représentant FNE au Comité de suivi du Plan Rhône
CAVALLINI	Yvan	Mairie de Fourques	Elu
CERNYS	Rémy	Fédération régionale des chasseurs de Rhône-Alpes	Administrateur - FDC07
CHASTEL	Emilie	SYMADREM	Ingénieur études et travaux
COLLADANT	Olivier	Le Citron Jaune - Centre national des Arts de la Rue	En charge de la coordination et de la production du Citron Jaune
CORNELOUP	Thierry	Région PACA	
CREPET	Claude	SPL SEGAPAL	
CREPIN	Daniel	CEN L-R	Garde
CRADIO	Agnès	PNR de Camargue	Administrateur
DABIN	Philippe	ARDEA - Nature	Médiatrice Culturelle
DAMI	Laura	PNR DE CAMARGUE	Directeur
DE BROU	Francis	CEN RA	Chargée de mission Natura 2000 «Rhône aval»
DE CECCO	Marina	BE Territoires et Paysages -	Responsable projet Plan Rhône
DELSOUC	Pierre-François	SMIRCLAID	Animatrice de la Charte paysagère Costières de Nîmes
DEMESSE	Marion	CEN L-R	Directeur
DOURIEU	Jean-Claude	Mairie de Saint-Gilles	Chargée- vie associative
DUMAS	Gilles	Mairie de Fourques	Elu délégué
DUMONT	Jean	Habitant	Maire
FATON	Jean-Michel	Communauté de communes du Val de Drôme	Conservateur de la Réserve naturelle des Ramières
FAVEROT	Pascal	CEN RA	Responsable secteur communication
FLOUTIER	Alain	Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône	Directeur
FOUSSADIER	Rémi	EID Rhône-Alpes	Directeur
GIRARDIN	Sébastien	CEN L-R	Chargé d'études
GIULIANI	Laurene		
GROUAZEL	Marig	Mairie de Le Pouzin	Chargée de mission Natura 2000
GUERRERO	Alain	ARLR	Président
HABRARD	Jean-Loup	Fédération de Pêche du Gard	Secrétaire
HERVÉ	Céline	CEN RA	Chargée d'études
HOUSSARD	Claudie	CEN L-R	Directrice
JACOB	Lionel	FRAPNA 07	Administrateur
JANIN	Yves	Péniches du Val de Rhone	Fondateur
JANVIER	Cédric	SMIRIL	Responsable service technique
KATALA-MALKAS	Lydie	Syndicat Mixte du Domaine de la Palissade	Animatrice
KHALADI	Ahmed	CNR	Directeur délégué
KIRAMARIOS	Sandrine	Mairie PORT ST LOUIS	Responsable espaces naturels
KRISTO	Ornella	CBNA	Chargée de mission Pole d'information flore habitats Rhône-Alpes
LAHONDES	Joseph	Fédération départementale des chasseurs du Gard	Administrateur
LAMBERT	Anne	CPIE Rhône-Pays d'Aries	Chargée de mission Rhône méridional
LANDRU	Grégorie	CEN PACA	Chargée de mission zones humides
LARNAC	Gilles	Conseil général du Gard	Chargé de mission patrimoine naturel
LEMMENS	Véronique	DIRECCTE Rhône-Alpes	Chargée de mission
LEMOINE	Pauline	SYMADREM	Ingénieur études et travaux
LEPART	Jacques	CEN L-R	Président
LOMBARDI	Anne	ALEP	Rédactrice des actes du séminaire
MAGAN	Pauline	CDCK 84	
MAITREJEAN	Morgane	CEN L-R	Chargée d'études
MAMPOUMA	Ingrid	Région Languedoc-Roussillon	Chef de service des Contrats de projets
MARTIN	Anne-Laure	SYMADREM	Ingénieur études et travaux
MATHIS	Jean	DIRECCTE Rhône-Alpes	Chargé de mission Plan Rhône - Grotte Chauvet
MEFFRE	Caroline	Marais du Vigueirat	
MEJAN	Yves	Fédération de Pêche du Gard	Président
MERCIER	Jean-Marie	CCBTA	Responsable service patrimoine
MICOUD	André	Maison du fleuve Rhône	Président
MOUTTE	Alain	Comité Canoë Kayak	
MUNDLER	Cécile	Syndicat Mixte Camargue Gardoise	Directrice
OLIVA	Serge	AAPPMA Beaucaire Terre d'Argence	Président
PAGES	Bernard	Fédération départementale des chasseurs du Gard	Administrateur
PAOLETTI	Eléonore	Lyonnais des eaux	Ingénieur
PAUTRAT	Patrice	Agence de l'eau RMC	ChaeF de Projet
PELIZZARI	Anne-Marie	Exploitante agricole à Fourques	
PERRICHON	Elodie	Syndicat du Haut-Rhône	Chargée de mission
PETIT	Catherine	SPL SEGAPAL	Chargée de mission Rhône
RAYMOND	Vincent	CEN Rhône-Alpes	Chargé de projets
RENAUDIN	Mailis	indépendant	Chef de projet
ROCHE	Joseph	SPN 30	
ROMAGNOLI	Danielle	RA Tourisme	Ingénierie tourisme et loisirs liés à l'eau
ROSIER	Jean-Marie	Mairie d'Aramon	Elu
ROUQUETTE	Estelle	PNR de Camargue	Conservatrice du Musée de la Camargue
ROUSSET	Romuald	TIKOPIA	Gérant
ROUSTANT	Martine	AAPPMA La Gaule Montillienne	Secrétaire
SCHMIT	Claude	Péniches du Val de Rhone	Co-président
SCOTTO	Sandrine	ONF	Chef de projet
SOUCHE	Olivier	CNR	Chargé de développement MIG
TABARAND	Sylvie	SMIRIL	DIRECTRICE
TERNAT	Raymond	Fédération départementale des chasseurs du Gard	Technicien
THINZILAL	Florence	Fédération PNR	Animatrice Pôle-relais MZHIVA
TRESMONTANT	David	Office National des Forêts	Responsable Environnement Accueil du Public
WOOCK	Laurent	EID Méditerranée	Garde animateur Salins de Frontignan
WOODSWORTH	Simon	Région L-R	Chargé de projets Biodiversité et Territoires



M. Acherar (CEN L-R)

Ces troisièmes rencontres du réseau des acteurs pour la biodiversité du fleuve Rhône, ont été organisées dans le cadre du plan Rhône 2007-2013

Merci à la Commune de Fourques (Gard) et au Centre de découverte du Scamandre (vauvert, Gard) pour leur accueil

